



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale des trois-lacs

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 15 avril 2011, à 9h30, au 100 place de la mairie, à St-Faustin-Lac-Carré

Sont présents : Madame Danielle St-Laurent
Madame Berthe Bélanger
Monsieur Pierre Poirier

Sont aussi présents : Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs
Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, St-Faustin-Lac-Carré
Madame Diane Taillon directrice générale, Lac Supérieur
Madame Danielle Gauthier, dir.générale adjointe, St-Faustin-Lac-Carré

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M.Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 9h30.

M.Poirier, fait un bref historique des démarches qui ont conduit à la fondation de la régie intermunicipale des Trois-Lacs.

2. **R.01-04-2011** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance ordinaire
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Nomination du président(e) de la Régie intermunicipale
- 4.** Embauche de Monsieur Gilles Bélanger et nomination à titre de secrétaire-trésorier
- 5.** Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2011
- 6.** Règles de convocation des séances spéciales du conseil d'administration
- 7.** Approbation du devis et de l'appel d'offres pour le contrat de collecte et transport
- 8.** Avis de motion – règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation d'autorisation de dépenser
- 9.** Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition de camions et décrétant un emprunt
- 10.** Ouverture d'un compte bancaire et nomination des signataires des chèques
- 11.** Désignation du ou des site(s) Internet où seront publiés la politique de gestion contractuelle et l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$
- 12.** Politique relative au remboursement de frais de déplacement
- 13.** Inscription à la TPS et à la TVQ
- 14.** Inscription pour l'obtention d'un numéro d'employeur

COMMUNES MUNICIPALES DU 3014/2013 (FLA 101)



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale des trois-lacs

15. Période de questions

15.1 Ajournement

16. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

3.

R.02-04-2011

NOMINATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'article 586 du Code municipal qui prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

DE NOMMER M.Pierre Poirier à titre de président de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 14 avril 2012

DE NOMMER Mme Berthe Bélanger à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 14 avril 2012

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.

R.03-04-2011

EMBAUCHE DE MONSIEUR GILLES BÉLANGER ET NOMINATION À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT l'article 586 du Code municipal qui prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme le secrétaire et le trésorier ou un secrétaire-trésorier pour cumuler ces deux fonctions;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation du processus d'embauche, le comité de sélection recommande la candidature de Gilles Bélanger ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

D'EMBAUCHER Monsieur Gilles Bélanger à titre de coordonnateur et secrétaire-trésorier à compter du 15 avril 2011;

DE FIXER la rémunération de Monsieur Bélanger à 55 000 \$ par année. Les conditions et avantages s'appliquant à Monsieur Bélanger sont prévues au contrat de travail à intervenir.

D'AUTORISER le président (e) à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité,

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale des trois-lacs

5.

R.04-04-2011

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2011 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2011, lesquelles se tiendront à l'hôtel de ville de chacune des municipalités membres, comme suit :

Date des séances ordinaires	Heure des séances et endroits
• 15 avril 2011	• 9h30 St-Faustin-Lac-Carré
• 4 Mai 2011	• 17 h Val-des-Lacs
• 25 Mai 2011	• 17 h Lac Supérieur
• 29 Juin 2011	• 17 h St-Faustin-Lac-Carré
• 27 Juillet 2011	• 17 h Val-des-Lacs
• 31 Août 2011	• 17 h Lac Supérieur
• 28 Septembre 2011	• 17 h St-Faustin-Lac-Carré
• 26 Octobre 2011	• 17 h Val-des-Lacs
• 30 Novembre 2011	• 17 h Lac Supérieur
• 21 Décembre 2011	• 17 h St-Faustin-Lac-Carré

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

6.

R.05.04.2011

RÈGLES DE CONVOCATION DES SÉANCES SPÉCIALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal, prévoit que le conseil d'administration peut prescrire les règles de convocation de ses séances spéciales;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger:

DE DÉCRÉTER les règles de convocations des séances spéciales du conseil d'administration comme suit :

« En plus des séances ordinaires déterminées annuellement par résolution du conseil d'administration, celui-ci se réunit de plus à la demande écrite du président ou du tiers de ses membres adressée au secrétaire-trésorier.

L'avis de convocation, qui contient mention des sujets dont la discussion est proposée, est adressé par le secrétaire-trésorier aux membres du conseil d'administration par un écrit remis en mains propres ou envoyé par courriel aux membres convoqués, au moins deux jours avant le jour fixé pour la séance. L'adresse courriel de chaque membre du conseil d'administration est celle ordinairement utilisée par chacun pour traiter des affaires de la Régie.

Dans tous les cas, pour être valablement convoqué, un accusé-réception doit être retourné par le membre au secrétaire-trésorier ».

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale des trois-lacs

7.

R.06-04-2011

APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite obtenir des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

D'APPROUVER le devis et l'appel d'offres portant le numéro RITL 001 (2011) préparé par les services administratifs ;

DE RATIFIER le processus d'appel d'offres publié dans le Journal Constructo et sur le Système électronique d'appel d'offres (Se@o);

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

8.

A.01-04-2011

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE ET DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSER

Il est donné à la présente assemblée par Mme Berthe Bélanger un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation d'autorisation de dépenser.

9.

A.02-04-2011

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CAMIONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT

Il est donné à la présente assemblée par Mme Danielle St-Laurent un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'acquisition de camions et autorisant un emprunt.

10.

R.07-04-2011

OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE ET NOMINATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs aura besoin d'une institution financière dans le cadre de ses opérations;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

DE RETENIR la Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin à titre d'institution financière pour la Régie;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE deux personnes soient requises pour la signature des effets bancaires, soit, le président ou la vice-présidente et le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale des trois-lacs

14.

R.11-04-2011

INSCRIPTION POUR L'OBTENTION D'UN NUMÉRO D'EMPLOYEUR (NEQ)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale doit faire les démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'un numéro d'employeur (NEQ) ;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis afin de procéder à l'obtention d'un numéro d'employeur (NEQ).

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

15.1

R.12-04-2011

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

D'ajourner la séance à 10h 10 pour discuter d'une demande de modification au devis du point numéro 7 de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

De réouvrir la séance à 11h.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie ne souhaite pas apporter de modification au devis de collecte et transport pour ses matières résiduelles;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

DE GARDER le devis au point numéro 7 de l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

16.

R.13-04-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle St-Laurent de lever la présente séance ordinaire à 11 h 10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée


Pierre Poirier (Président)


Gilles Bélanger (Secr.-Très.)